

FORMATION CHAPITEAUX TENTES ET STRUCTURES

ORGANISME DE FORMATION

Raison sociale : Association TANDEM

Adresse : 1 rue Racine – BP 5210 – 83095 TOULON Cedex

Tél : 04 98 070 070

N° de déclaration d'activité : 93830352483

PUBLICS CONCERNÉS

Cette formation s'adresse à tous les techniciens et régisseurs du spectacle vivant, ainsi qu'aux agents des collectivités territoriales travaillant au sein de lieux aménagés pour des représentations publiques.

ACCESSIBILITÉ

L'organisme de formation TANDEM est en mesure d'identifier tous types de handicaps et d'orienter les personnes concernées vers les structures compétentes pour répondre à leurs besoins.

OBJECTIFS DE LA FORMATION

A l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :

- Mobiliser et appliquer la réglementation applicable aux différents types de CTS
- Procéder à l'inspection des CTS avant l'admission du public, comme prévu par l'article CTS 52 (arrêté du 23 janvier 1985 modifié)

MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Apports théoriques
- Etudes et analyses de cas concrets
- Echanges d'expérience
- Utilisation de matériel professionnel
- Mises en situation

Fourniture d'un support sur clé USB.

Les stagiaires devront avoir leurs propres équipements de sécurité (EPI gants et chaussures de sécurité) lors des manipulations de matériels (cours pratiques).

PRÉREQUIS

Techniciens ou régisseurs ayant une première expérience dans le montage des CTS (Chapiteaux, Tentés et Structures).

CONTENU DE LA FORMATION

- Réglementation ERP
- Réglementation CTS
- Les CTS (conception, montage, liaisonnement au sol, etc.)
- Montage réel

TAUX DE SATISFACTION

A déterminer lors de la première session de formation

TAUX DE RÉUSSITE

FORMATION CHAPITEAUX TENTES ET STRUCTURES

A déterminer lors de la première session de formation

MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE

Dates : à définir selon le besoin

Accès :

- **Sans prise en charge :** Inscription au moins 15 jours avant le début de la formation.
- **Selon l'OPCO :** Inscription un mois avant ou plus.

Durée totale : 35 heures sur 5 jours soit 7 heures par jour

Horaires : 9h-12h30 et 13h30-17h

Effectif maximum : 10 stagiaires

Lieux de formation : au sein de votre structure (travail sur vos CTS) ou à déterminer en fonction de la demande

Coût du stage par participant : contacter l'équipe formation

Assujetti à la TVA : Oui Non

CONTACTS

Téléphone : 04 98 07 00 73

Adresse mail : assistant.formation@tandem83.com

ÉVALUATION DE LA FORMATION

Un questionnaire sera distribué en début et en fin de session, les stagiaires devront y répondre individuellement et rapidement en 10 à 15 minutes. Les réponses seront corrigées en groupe. Cela permettra au formateur de connaître en partie le niveau d'acquisition du module par les stagiaires.

Une évaluation est faite par le formateur en continu tout au long du module, basée sur les questions et réponses de l'apprenant, l'observation, les commentaires, les tours de table, les prises de paroles. Une grille d'évaluation est complétée par le formateur pour chaque stagiaire en fin de formation au regard des objectifs pédagogiques. Une attestation sera remise au stagiaire.

L'application pratique par la mise en situation, permettra aux candidats de valider les connaissances acquises de la formation, en situation concrète.

Niveaux de maîtrise souhaitée : sensibilisation, compréhension, assimilation selon les séquences abordées

FORMATEUR

Romain COMBET – Chargé de prévention et manager sécurité depuis 2012. Formateur en sécurité et secourisme depuis 2014. Régisseur général et technique spectacle et événementiel depuis 2001.

Formateur :

- Sécurité des spectacles
- Gestion des risques et responsabilités
- Structures, Accroches et Levage
- Montage de structures scéniques, tribunes et CTS

FORMATION CHAPITEAUX TENTES ET STRUCTURES

PROGRAMME DETAILLÉ

ACCUEIL

Accueil des stagiaires

Présentation du formateur et des apprenants

Présentation de la formation et des attendues

Présentation des critères d'évaluation

MODULE 1 – SANTE SECURITE AU TRAVAIL

- Définitions
- Acteurs
- Obligations de l'employeur
- DUEvRP et PP
- Obligation des travailleurs
- Les risques professionnels liés au montage des CTS
- Les équipements de travail
- Les EPI nécessaires aux montages des CTS
- Les formations

MODULE 2 – SECURITE INCENDIE

- Acteurs
- Principes de la prévention du risque incendie
- Le CCH
- L'arrêté modifié du 25/06/1980

MODULE 3 – PRESENTATION DES ETABLISSEMENTS « IN SITU »

- Visite commentée / terminologie / présentation des conceptions, matériels, technologies et documents techniques des
- Chapiteaux
- Tentes
- Structures

MODULE 4 – L'ARRETE DU 25 JANVIER 1985

- L'homologation des CTS
- Registre de sécurité et extraits de registre
- Les articles applicables aux CTS itinérants
- Les articles applicables aux CTS à implantation prolongée
- Les articles applicables aux CTS fixes par destination
- Les articles applicables aux structures à étage
- Les vérifications techniques

FORMATION CHAPITEAUX TENTES ET STRUCTURES

- L'attestation de bon montage
- L'inspection avant admission du public

MODULE 5 – PREPARATION DES MONTAGES

- Visite commentée / terminologie / présentation des conceptions, matériels, technologies et documents techniques des
- Chapiteaux
- Tentes
- Structures

MODULE 6 Partie 1 – MONTAGE ENCADRE DES CTS

- Les appuis
- Les planchers
- L'ossature
- L'entoilage
- Le liaisonnement au sol
- Vérification du bon montage et du liaisonnement au sol
- Attestation de bon montage
- Démontage et colisage

MODULE 6 Partie 2 – MONTAGE EN AUTONOMIE DES CTS

- Les appuisLes planchers
- L'ossature
- L'entoilage
- Le liaisonnement au sol
- Vérification du bon montage et du liaisonnement au sol
- Attestation de bon montage
- Démontage et colisage

MODULE 7 – METHODOLOGIE DE L'INSPECTION AVANT ADMISSION DU PUBLIC

- Les documents nécessaires
- Les points à vérifier
- Les rapports d'inspection

MODULE 8 – PRATIQUE DE L'INSPECTION

- Visite d'un CTS monté et aménagé
- Rédaction d'un rapport d'inspection

MODULE 9 – TESTS

- Tests pratiques de l'inspection avant admission du public
 - Inspection d'un chapiteau monté et aménagé

FORMATION CHAPITEAUX TENTES ET STRUCTURES

- Rédaction d'un rapport d'inspection
- Tests théoriques
 - QCM
- Correction du QCM

MODULE 7 – BILAN DE LA FORMATION

- Les documents nécessaires
- Les points à vérifier
- Les rapports d'inspection

Date de mise à jour : 20/04/2026